

> FICHE N° 3 <

LE RATIONNEMENT

Le rationnement encadre la réquisition, la collecte et la distribution de denrées agricoles et alimentaires durant un conflit. En 1939, un ministère du Ravitaillement est institué en France, mais les premières cartes de rationnement ne font leur apparition qu'en mars 1940.

Contrairement aux espoirs qu'elle avait pu susciter, la Libération n'a pas marqué une rupture fondamentale sur le plan de la vie quotidienne : les mesures de contraintes et de restrictions économiques vont subsister plusieurs années encore.

Dans l'euphorie de la victoire, les autorités réduisent le rationnement et suppriment la « carte de pain » le 1^{er} novembre 1945, mais la situation économique oblige le gouvernement à la réinstaurer. En décembre 1945, la ration quotidienne de pain passe de 350 à 300 grammes. Les conditions de vie sont similaires, voire pires que sous l'Occupation.

L'aide accordée par les États-Unis (plan Marshall) à partir d'avril 1948 permet d'importer des produits agricoles et alimentaires et de relancer l'économie de la France. Le 1^{er} décembre 1949, les tickets de rationnement disparaissent en France.



1 Quand ont été prises les premières mesures de rationnement à l'échelle nationale ?

2 Pourquoi le gouvernement de Vichy est-il contraint de tenter de mettre en place une politique de rationnement ?

3 La Libération du territoire national met-elle un terme au rationnement ?

4 Quel plan d'aide permet de mettre un terme au rationnement ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 A RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL A
 CARTE INDIVIDUELLE
 D'ALIMENTATION
 Département de *Lot. Rivier*
 Commune de *Spasch et B.*
 Nom *Karrer*
 Prénoms *Léon*
 Profession *employé de Buis*
 Sexe *M* Age *17*
 Né le *25. 1. 1923*
 à *Spasch et B. Lot. Rivier*
 Adresse *Spasch et B. Lot. Rivier*
 Délivrée le *24 MAI 1940*
 Signature : Cachet de la Mairie :
 N° *121*

Carte de rationnement de Léon Matter, 1940.
Archives d'Alsace - site de Colmar, 1146J3.

Coupons d'échange

Au mois de DÉCEMBRE et au jour indiqué par l'Administration, le consommateur se rendra à la section de distribution muni de sa Carte d'alimentation. Contre le COUPON D'ÉCHANGE émis par leur service de justification, les Agents de l'Administration lui remettront une nouvelle feuille de coupons valable pour le semestre IANVIER à JUIN.

Les feuilles de coupons doivent obligatoirement porter-elles contre le cachet de la Mairie distributrice.

Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET
A 5	A 4	A 3	A 2	A 1	A 5	A 4	A 3	A 1	A 1
Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT
A 5	A 4	A 3	A 2	A 1	A 5	A 4	A 3	A 2	A 1
Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE
A 5	A 4	A 3	A 2	A 1	A 5	A 4	A 3	A 2	A 1
Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon DÉCEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE	Coupon SEPTEMBRE
A 10	A 9	A 8	A 7	A 6	A 10	A 9	A 8	A 7	A 6
Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon NOVEMBRE	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT	Coupon AOÛT
A 10	A 9	A 8	A 7	A 6	A 10	A 9	A 8	A 7	A 6
Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon OCTOBRE	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET	Coupon JUILLET
A 10	A 9	A 8	A 7	A 6	A 10	A 9	A 8	A 7	A 6

Document 1

Rapport de la préfecture du Bas-Rhin pour le mois de juillet 1945.

Archives d'Alsace - site de Strasbourg, 544D2.

- 2 -

Le ravitaillement général des populations alsaciennes n'a pas évolué depuis mon dernier rapport. Les tickets sont presque toujours honorés. Le pain, la viande et les matières grasses sont vendus sans inscription préalable. Par contre, le sucre et le café sont parfois difficiles à obtenir.

La pénurie de layette et de tout ce qui concerne l'habillement des enfants est marquée.

En général on note une certaine paralysie du commerce due au manque de moyens de transport individuels et d'essence, ainsi qu'à l'incertitude quant à la valeur réelle de la monnaie nationale.

La plupart des commerçants ne veulent plus mettre en vente des articles non périssables, pensant que les marchandises représentent des biens surs.

Les critiques adressées au ravitaillement général subsistent et les paysans se plaignent des prix trop bas fixés à la réquisition.

De son côté, le consommateur incrimine les producteurs, mais bien plus encore les intermédiaires qui, pour des services d'une utilité souvent douteuse, prennent des bénéfices nettement exagérés.

Une autre question qui commence à agiter sérieusement les populations, est celle du chauffage pour l'hiver prochain.

D'autre part le public s'intéresse toujours à la question de spoliation.

Dans une récente séance la Commission Législative du Comité du C.D.L. du Bas-Rhin, a émis l'avis que les principes de nullité posés dans les ordonnances relatives aux mesures de spoliation, ne sauraient être mis en discussion et que seule la situation de certains acquéreurs pourraient être prises en considération. Il s'agit en l'occurrence

a) des sous-acquéreurs qui ont acquis des biens spoliés, ignorant l'origine de ces biens, et qui, recherchant aujourd'hui leurs vendeurs, risquent de ne plus trouver que des individus ayant organisé leur insolvabilité apparente.

b) d'acquéreurs ayant été contraints par l'ennemi d'échanger leurs biens, que celui-ci leur prenait, contre
...../....

1 D'après le rapport, quelle est la situation du ravitaillement dans le département ?

2 De quels types de denrées dispose-t-on ?

3 De quoi manque-t-on ?

4 Pourquoi les agriculteurs se plaignent-ils ?

5 Pourquoi les consommateurs se plaignent-ils ?

Document 2

Circulaire n° 15914 du 7 avril 1946, intitulée "Avis aux attributaires de chevaux et bovins".
Archives d'Alsace - site de Colmar, 1482W8.

RR/BB. Co.S.T.
No. 15914/7-5-46

AVIS AUX ATTRIBUTAIRES DE CHEVAUX ET BOVINS.

Dans le but de dépanner les exploitations agricoles les plus éprouvées par des pertes d'animaux et notamment d'attelages, imputables à des faits de guerre, tels que: spoliations, destructions, vols, réquisitions ou évacuations, la Direction des Services Agricoles du Haut-Rhin a procédé dès la libération à la distribution de chevaux ainsi que de vaches laitières et de génisses de provenances diverses.

Les animaux répartis proviennent, en effet, quant à la totalité des bovins et une partie des chevaux:

a- soit de l'étranger

les bovins uniquement de la Suisse
les chevaux de la Suisse, de l'Irlande ou de la Belgique

b- soit de la récupération civile opérée en Allemagne.

Cependant le plus grand nombre de chevaux, cédés à l'agriculture, sont d'origine militaire et comprennent
d'une part les animaux abandonnés par l'ennemi dans le département,
d'autre part les animaux remis par le Service des Remontes de l'armée française.

Afin de prévenir tout malentendu quant aux conditions de cession de ces animaux et en vue de prévenir tout abus, il est précisé aux attributaires ce qui suit:

1) Dès la prise en charge, les animaux de provenance étrangère ou de récupération civile en Allemagne deviennent leur propriété.

En ce qui concerne les chevaux d'origine militaire, ils seront considérés comme acquis définitivement par leurs détenteurs, ou éventuellement par tout autre attributaire, lorsque, après une estimation préalable par une commission habilitée à cet effet, il leur auront été régulièrement vendus par l'Administration des Domaines.

2) L'attribution de tout animal comporte l'obligation de le conserver pendant une période minima qui est de 18 mois pour les chevaux et de 12 mois pour les bovins.

Pour les chevaux provenant de l'armée cette période prend effet à compter du jour de la vente de régularisation et non de la prise en charge.

Toutefois, pour des motifs sérieux, la cession anticipée de ces animaux peut être autorisée par le Directeur des Services Agricoles. Elle sera alors notifiée par écrit aux solliciteurs.

./.

FRAD068_1482W_0008_07

• QUESTIONS •

1 Pourquoi les éleveurs alsaciens sont-ils en manque de bétail ?

2 D'où proviennent les bovins et les chevaux distribués aux exploitants agricoles ?

Document 3

Lettre du sous-préfet de Ribeauvillé au préfet du Haut-Rhin, au sujet de la situation critique de l'arrondissement de Ribeauvillé, datée du 22 décembre 1944.

Archives d'Alsace - site de Colmar, 1138W25.

Le Chef du district du Ravitaillement Général désigné pour l'arrondissement de Ribeauvillé, a eu un entretien avec moi et avec le chef de l'ancien "Ernährungsamt". Un premier envoi de vivres a suivi.

J'ai eu, d'autre part, par l'entremise du Préfet des Vosges, un envoi de 14 camions de ravitaillement.

Du fait de l'arrivée à Ribeauvillé de M. Gouineau, Secrétaire Général de l'Entr'aide Française et d'une équipe de l'Entr'aide de Mulhouse, le Service des Réfugiés et Sinistrés de la Sous-Préfecture n'aura plus à s'occuper, à l'avenir, que de l'hébergement des réfugiés et des questions administratives: recensement, établissement des cartes des sinistrés etc.

L'Entr'aide a amené d'importantes quantités de ravitaillement de vêtements pour des réfugiés et sinistrés.

Le Préfet des Vosges a bien voulu m'offrir l'hospitalité pour des réfugiés jusqu'à concurrence de 5 mille au maximum. Dès le 21 décembre, une cinquantaine de réfugiés désireux de quitter l'arrondissement, ont pu être dirigés sur Epinal.

Je vais, d'autre part, régler les modalités de l'évacuation, sur Epinal, de 1.300 sinistrés d'Ammerschwyr, commune totalement détruite.

J'ai remis en route le Service des transports. Le recensement prescrit des véhicules et essence se trouvant dans l'arrondissement, me parviendra sous peu.

J'ai remis en route le service de la Caisse de Malades de Ribeauvillé. Le paiement des allocations a commencé. Les fonds sont fournis par la Caisse d'épargne.

J'étudie la création d'un Service de reconstruction, qui sera repris plus tard, le cas échéant, par le Ministère de la Reconstruction. Ce service aura pour but de faire les premières constatations et de faire effectuer les réparations les plus urgentes dans l'arrondissement, avec les moyens dont je dispose sur place.

1 Quels sont les différents acteurs intervenant dans le ravitaillement de l'arrondissement ?

2 Pourquoi le service de l'Alimentation, mis en place par l'administration allemande, est-il impliqué ?

3 De quoi manquent principalement les sinistrés ?

4 Quelles solutions sont trouvées dans l'urgence ?
